



Signataires : Pierre Nicollier, Alexis Barbey, Alexandre de Senarclens, Jean-Pierre Pasquier, Joëlle Fiss, Philippe Morel, Helena Rigotti, Francine de Planta, Véronique Kämpfen, Fabienne Monbaron

Date de dépôt : 1^{er} septembre 2022

Proposition de motion **pour une gestion efficiente et durable des remplacements au primaire**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la difficulté des enseignants à trouver des remplaçants en cas d’absence, notamment au primaire ;
- l’incapacité du service des remplacements de l’enseignement primaire (SeREP) à répondre à la demande ;
- que le site du SeREP indique que l’inscription de nouveaux remplaçants auprès du service est fermée¹ ;
- que les enseignants sont contraints d’effectuer des recherches avec leurs moyens, comme dans le groupe Facebook « Remplacements – Ecoles Genevoises » ;
- la QUE 1741 « Remplacements à l’école primaire : le service des remplacements est-il en crise ? »² ;
- que le département de l’instruction publique (DIP) est conscient de la nécessité d’améliorer et de moderniser la gestion annuelle des remplacements ;

¹ <https://www.ge.ch/devenir-remplacant/conditions-periodes-inscription-enseignement-primaire>

² <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/QUE01741A.pdf>

- qu’une part importante de la gestion du personnel remplaçant intérimaire est réalisée au travers de processus manuels ;
- que des travaux sont en cours depuis 2015 pour moderniser les outils de gestion des remplacements ;
- que des solutions pourraient être développées par des entreprises locales dans les 6 mois pour des investissements extrêmement limités ;
- qu’une solution automatisée permettrait des reports de ressources humaines dans d’autres domaines prioritaires pour le DIP ;

invite le Conseil d’Etat

à confier sans délai un mandat à une société externe à l’Etat afin qu’elle développe une solution informatique permettant le traitement de bout en bout, dans une seule application, des dossiers et des paiements pour les remplacements de l’école obligatoire, afin de pallier les problèmes que rencontre le service des remplacements de l’enseignement primaire (SeREP).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 18 mai 2022, le Grand Conseil transmettait au Conseil d’Etat la question écrite urgente 1741 intitulée « Remplacements à l’école primaire : le service des remplacements est-il en crise ? ». Cette question écrite faisait suite à des inquiétudes d’enseignants concernant le SeREP³, à savoir notamment : la difficulté et même l’impossibilité durant certaines périodes de l’année de trouver des personnes pour prendre en charge leurs classes lors d’absences, un standard téléphonique ouvert 2h30 par jour sans répondeur, l’impossibilité de faire des demandes par e-mail ou l’ouverture des inscriptions seulement deux fois par année, malgré la pénurie de candidats. Par ailleurs, des remplaçants s’inquiétaient également de devoir attendre des mois pour être payés, y compris certains au bénéfice d’un contrat sur la durée.

Devant ces difficultés, les enseignants se tournent vers le système D, à savoir par exemple des listes personnelles ou partagées entre collègues via

³ <https://www.20min.ch/fr/story/les-remplacements-au-primaire-boude-par-linformatique-460169105300>

des messageries, ou un groupe Facebook dédié permettant d'identifier des remplaçants sans avoir à s'adresser au SeREP.

Dans sa réponse à la QUE 1741, le Conseil d'Etat indique que le DIP est conscient de la nécessité d'améliorer et de moderniser la gestion annuelle des remplacements, notamment « en ce qui concerne la clarification et la diffusion de l'offre d'emploi, les outils de communication permettant d'assurer la bonne diffusion de l'offre, la professionnalisation des compétences pour cibler les profils adaptés aux postes temporaires, l'embauche sur les diverses missions, les contrats de travail et la rémunération associés, ainsi que le suivi de la mission et la gestion financière ».

Par ailleurs, le DIP indique que les difficultés que rencontre le SeREP ne sont pas liées à un manque d'inscriptions, mais davantage à l'organisation de l'activité et à l'absence d'outils performants pour contacter rapidement et simultanément le nombre nécessaire de remplaçantes et remplaçants exigé par les situations.

Des travaux sont menés depuis 2015 en vue de trouver une solution informatique permettant une modernisation de la gestion des remplacements. Cependant, le DIP indique que ces travaux n'ont pu être priorités en regard des autres besoins informatiques de l'administration cantonale.

Le DIP indique toutefois vouloir disposer rapidement d'une solution informatique, à l'instar du canton de Vaud qui dispose de plateformes digitales dédiées aux remplacements⁴, permettant le traitement de bout en bout, dans une seule application, des dossiers et des paiements pour les remplacements de l'école obligatoire.

Devant l'urgence de la situation, il n'est pas acceptable de laisser les enseignants au primaire dans l'attente une année supplémentaire, à devoir jongler avec des systèmes D. Il apparaît essentiel d'avancer plus vite, afin de régler la situation de manière définitive et durable, dans le but de décharger les enseignants d'une tâche qu'ils n'ont pas à assumer. Par ailleurs, cela permettrait d'engendrer directement des économies permettant des réallocations de ressources dans les domaines prioritaires du DIP.

Une société genevoise spécialisée dans la création d'applications informatiques a par ailleurs devisé une solution permettant une gestion intégrale des remplacements pour un montant entre 40 000 et 50 000 francs. A cela s'ajouterait uniquement le coût de gestion annuelle de la plateforme.

⁴ La plateforme MIREO est utilisée par l'ensemble des établissements vaudois depuis la rentrée 2017.

Ce type de plateformes permettrait notamment de mettre en place les actions suivantes :

- inscrire plusieurs types d'utilisateurs ;
- effectuer une demande pour trouver rapidement un remplacement ;
- rechercher des remplaçants de manière automatique via des algorithmes (distance, horaire...) ;
- insérer des directives pour les remplaçants, directement via la plateforme ;
- notifier les potentiels remplaçants via messagerie ;
- mettre un feedback et valider la période une fois le remplacement terminé ;
- déclencher un paiement automatique une fois le remplacement terminé ;
- créer un historique de remplacements, dans un but de meilleure traçabilité.

Des solutions locales efficaces, rapides et bon marché pourraient être mises en place dans un délai d'approximativement 6 mois. Alors que l'Etat mène des travaux depuis 7 ans pour mettre en place une solution satisfaisante, et devant le constat d'échec assumé par les services informatiques de l'Etat pour trouver ladite solution, il convient de faire appel à des acteurs de la place genevoise permettant un déploiement rapide et efficient d'une solution durable, innovante et efficiente. Tant les enseignants que les remplaçants bénéficieront d'un règlement rapide de cette problématique.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.